


Nom :

Prénom :

Redoublement

Documents obligatoires pour l'inscription (avant le 21 avril 2023) :

- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte identité, Passeport et Carte de séjour)
- La Fiche secrétariat : renseignée, datée et signée
- L'attestation inscription à la Sécurité sociale avec dates de validité pour l'année à venir (sur le site AMELI : «Droit et démarches» puis « Démarches fréquentes» et «Attestation de droits»)
- L'attestation d'assurance «Responsabilité civile et individuelle accident» pour l'année scolaire 2023-2024
Votre assureur peut vous envoyer par mail **dès à présent** l'attestation pour l'année scolaire à venir.
- La notification de bourse CROUS de l'enseignement supérieur (pour les étudiants boursiers)
- Un RIB avec le nom et prénom au dos
- La Fiche d'urgence pour l'infirmerie remplie et signée

 **Vous devez garder votre certificat de stage original signé et tamponné, la carte de visite de l'entreprise et l'évaluation de votre tuteur sont obligatoires avant le 10 juillet 2023 au secrétariat pédagogique**

Pour les étudiants demi-pensionnaires :

- Le coupon d'inscription à la demi-pension daté et signé accompagné d'un chèque de 40,00 euros (à l'ordre de *l'agent comptable du lycée Albert Einstein*)
- L'attestation de paiement CAF où figure le nom de l'étudiant pour le calcul du tarif à appliquer

 **Vous devez garder votre carte du lycée pour l'année 2023-2024**

⇒ Le **DOSSIER COMPLET** (rempli et avec tous les documents demandés) **signé par les parents et/ou l'étudiant** doit être déposé **avant le 21 avril 2023**, soit :

- . Au secrétariat pédagogique (sauf le mercredi). Un tiers responsable légal ou une personne de confiance majeure peut venir déposer le dossier **uniquement s'il est complet.**
- . Par email (au Format **PDF** uniquement) à l'adresse : secpeda.0911346u@ac-versailles.fr
(Dans ce cas, le coupon de DP et le chèque devront être déposés au secrétariat **avant le 21 avril 2023**)

Un dossier incomplet ne pourra pas valider l'inscription.

TOUTE INSCRIPTION VAUT POUR :

- 1/ Acceptation du **Règlement intérieur de l'établissement** adopté par le Conseil d'Administration.
Ce document est remis à chaque élève à la rentrée scolaire et vous devez en accuser réception.
- 2/ Acceptation de principe de **la participation à la mission commerciale et au stage.**

Date : Signature de l'étudiant :

Pour l'étudiant mineur, signature des parents :